

est signée et remise au ministère des Munitions et approvisionnements. Ce dernier groupe toutes ces demandes, celles qui intéressent à la fois l'armée, la marine et l'aviation, et achète en gros des vivres qui seront livrés à différents points, à divers dépôts d'approvisionnement. Les autorités compétentes connaissent, il va sans dire, ces dépôts. Il y a de ces derniers dans les divers districts; les dépôts d'approvisionnement des camps, à leur tour, sont alimentés par les dépôts centraux. Quelquefois, les vivres sont expédiés directement aux dépôts d'approvisionnement et non pas aux districts. Là, nous avons un préposé aux approvisionnements chargé de distribuer les denrées aux unités selon les besoins quotidiens. Quand une unité se trouve isolée, elle est probablement en mesure d'emmagasiner des vivres et elle peut en avoir en réserve pour deux ou trois jours à l'avance.

Il va sans dire que dans la suite, c'est le quartier-maître qui reçoit les vivres et qui les distribue au chef cuisinier. Ce dernier, prépare les aliments pour les hommes.

Et, à propos de vivres, la situation s'est grandement améliorée. Nous sommes à l'époque de la spécialisation. Comme le comité le sait, nous avons un officier préposé aux vivres dans la personne du colonel R. H. Webb, qui s'occupe de cette question. Il a réussi à nous convaincre que le travail de sa division est important. Comme résultat, nous avons nommé dans les divers districts des préposés aux vivres qui doivent voir non seulement à ce qu'on fournisse les aliments nécessaires mais à ce qu'ils soient bien apprêtés.

Je suis porté à croire que pour ce qui est de préparer et de servir les aliments, le plus grand sujet de discussion de ces préposés aux vivres est la question de savoir si l'on doit s'en tenir au système réglementaire établi ou bien à celui du caféteria. J'ai entendu des militaires qui préconisaient le premier régime et d'autres qui étaient en faveur du second. Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur la question.

On a beaucoup parlé du gaspillage qui se produisait dans les camps. Comme on le sait, l'une des fonctions des officiers chargés de l'approvisionnement de la table est de voir à ce qu'on utilise toute la nourriture propre à la consommation. Ils concluent des marchés pour disposer des déchets. Tout ce qui ne peut aucunement servir est brûlé dans les incinérateurs.

Voilà qui constitue un examen très sommaire de la situation au point de vue alimentaire, mais nous avons tout passé en revue à partir des demandes d'approvisionnement jusqu'au moment où la table est servie.

[L'hon. M. Ralston.]

M. PERLEY: Dans le cas d'un camp comme celui de Dundurn, le marché relatif au bœuf serait-il accordé pour une année entière?

L'hon. M. RALSTON: Pas nécessairement. Le ministère des Munitions et approvisionnement pourra accorder à un fournisseur un contrat par lequel ce dernier s'engage à fournir telle quantité de bœuf aux camps situés dans une région donnée. Le ministère des Munitions et approvisionnement pourra ensuite demander au fournisseur en cause d'envoyer telle quantité de bœuf par jour au camp de Dundurn. La viande pourra également être expédiée directement à Regina d'où on la fera parvenir à destination. Je suis porté à croire que l'entrepreneur approvisionne directement le camp de Dundurn.

M. GRAYDON: Naturellement les marchés relatifs aux approvisionnements de vivres relèvent du ministère des Munitions et approvisionnement.

L'hon. M. RALSTON: Oui, et ils sont généralement établis sur une base de trois mois ou à peu près.

M. ADAMSON: Comme le directeur général du service de santé est ici dans le moment, le ministre pourrait-il nous fournir les chiffres relatifs aux hommes refusés par l'armée? Je sais qu'on a déjà fourni certains chiffres à cet égard, mais ne pourrait-on pas nous donner en regard de ces chiffres les raisons qui ont provoqué ces refus, telles que maladies des voies respiratoires, affections cutanées, maladies de cœur, hernie, pieds plats, maladies mentales et le reste. Je sais que tous ces renseignements sont disponibles et qu'ils intéresseraient le comité.

L'hon. M. RALSTON: Je n'aimerais pas que l'honorable député nous entraîne sur ce terrain. J'ai une proposition à soumettre au comité au sujet de questions générales comme celle-ci. A mon humble avis, cette question dépasse les cadres du présent crédit, mais, si l'honorable député croit qu'elle se range ici, je suis prêt à l'examiner. Plusieurs questions déjà posées sur les crédits qui ont été adoptés restent encore sans réponse. Je propose qu'on profite du crédit relatif à l'administration ministérielle pour se renseigner sur les questions étrangères au sujet à l'étude et sur lesquelles on a demandé des renseignements. Je ne veux pas que les honorables députés amorcent de nouveau une discussion générale sur l'administration du ministère. Je préfère qu'ils s'en tiennent au sujet à l'étude. On a laissé entendre que les honorables dépu-